



SN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2019 – 20H30

Madame Michèle LERNOUT, Maire, a procédé à l'installation de Monsieur Michel LASBENNES, conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Alexis FONTANA, démissionnaire.

1. Retrait ou maintien d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait de délégation

A la demande d'un tiers des membres présents, le vote a lieu à bulletin secret.

Par 18 voix, les membres du conseil décident de ne pas maintenir Guillaume Fabre dans ses fonctions d'adjoint au maire.

2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Tenant compte de la précédente délibération, le nombre d'adjoint au Maire est fixé à 7. Le conseil municipal adopte ainsi la modification de l'ordre du tableau des adjoints comme suit :

1 ^{er} adjoint	Jocelyne PARANT
2 ^{ème} adjoint	Eric STEPHANY
3 ^{ème} adjoint	Annie LAMOR
4 ^{ème} adjoint	Cédric GUILLAUMON
5 ^{ème} adjoint	Christiane NAUDI
6 ^{ème} adjoint	Philippe LECLANT
7 ^{ème} adjoint	Laure CAPELLI

3. Compte de gestion 2018

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles est conforme au compte administratif et approuvé par le Conseil Municipal. Seules des discordances persistent entre l'actif du Trésorier et l'inventaire de la commune.

4. Compte administratif 2018

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2018, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement : 3 537 341,85

Investissement : - 661 142,52

Résultat cumulé : 2 876 199,33

Reste à réaliser : - 777 829,26

Résultat avec les restes à réaliser : 2 098 370,07

5. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2018.

6. Décision modificative n° 1 au budget 2019

Le conseil décide l'inscription des crédits budgétaires qui portent exclusivement sur l'ajout de crédits afin de rembourser des paiements de taxe d'aménagement suite à des modifications ou annulations de permis de construire pour un montant total de 4000 €

7. **Convention de mise à disposition de parcelles du domaine privé communal pour l'installation d'équipement d'un réseau de communications électroniques**

Le conseil approuve les termes de la convention de mise à disposition d'une parcelle du domaine privé communal pour l'installation d'équipements d'un réseau de communication électroniques à intervenir entre la commune et la société THD.

8. **Financement des écoles publiques saint gilloises : participation des communes année 2019/2020**

La participation aux dépenses de fonctionnement des écoles saint-gilloises a été fixée à 642,23 € (école élémentaire) et 1 989,11 € (école maternelle) par enfant pour l'année scolaire 2019/2020.

9. **Personnel territorial : modification du tableau des emplois**

Le nouveau tableau des emplois a été adopté.

10. **Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT